



Orléans-Tours

Cher – Eure & Loir – Indre – Indre & Loire – Loir & Cher – Loiret

Supplément N°2 au N°175 - Octobre 2006

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré - Section académique d'Orléans-Tours
9, rue du faubourg St Jean – 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 78 07 80 – Fax : 02 38 78 07 81 E-mail : s3orl@snes.edu – Site : <http://www.orleans.snes.edu>

SPECIAL ELECTIONS IUFM

SOMMAIRE

- P. 1 :** Exprimez-vous avec la FSU !
- P. 2 :** Les candidats ; les syndicats de la FSU
- P. 3 :** Appel au vote FSU
- P. 4 :** Profession de foi
- P. 5 :** Comment voter ; Le SNES-FSU, un outil au service de la profession
- P. 6 :** Votre première affectation ; Dates des réunions « Mutations »

Bulletin d'abonnement : (ne concerne pas les syndiqués dont l'abonnement est compris dans la cotisation)

Je souhaite m'abonner pour une année scolaire aux publications du SNES d'Orléans-Tours. Je joins mon règlement de 10 € par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du SNES.

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Etablissement :

Exprimez-vous avec la FSU !

Le mercredi 15 novembre, vous êtes appelés à élire vos représentants dans les instances de l'IUFM d'Orléans-Tours : Conseil d'Administration (CA) et Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP).

Peut-être ce vote vous paraît-il sans grande importance et éloigné de vos préoccupations en cette année de stage. **Et pourtant, qui mieux que des stagiaires peut dire dans les instances de l'IUFM les difficultés que vous rencontrez sur le terrain, les éléments positifs ou négatifs de la formation ?** Le SNES-FSU considère que les propositions des stagiaires doivent être entendues, et les instances de l'IUFM constituent un endroit privilégié pour cela... **à condition que vous soyez nombreux à voter !**

Depuis 4 ans, les représentants des stagiaires et des personnels du SNES-FSU n'ont pas cessé de **dénoncer** en CSP et en CA **les modalités d'évaluation** en vigueur dans notre IUFM, modalités **qui accentuent la pression évaluative** sur les stagiaires (les modules de formation générale et disciplinaire étaient, jusqu'en 2002, validés par la seule assiduité). **Nous avons obtenu, depuis deux ans, de réelles améliorations quant au calendrier.** C'est désormais avec vous et vos représentants que nous pourrons travailler à l'amélioration des modalités d'évaluation elles-mêmes.

Au plan national, la **loi Fillon a décidé l'intégration de l'IUFM au sein de l'Université** : les IUFM risquent de voir fondre leurs moyens et leurs personnels, au profit des universités qui trouveront ainsi une possibilité de faire face aux réductions budgétaires qui les frappent elles aussi. **L'enjeu est énorme : cette loi met gravement en danger la préparation aux concours et la formation professionnelle.**

Pour la FSU et ses syndicats, l'objectif est non seulement de **préserver le caractère universitaire des IUFM**, mais aussi de **le développer**. Il s'agit d'améliorer l'indispensable articulation de la formation professionnelle des enseignants entre la recherche en éducation, l'apport universitaire et le terrain d'exercice, lycée ou collège.

Le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique et Pédagogique auront à poser ce niveau d'exigence. La FSU propose aux étudiants et stagiaires de l'IUFM d'Orléans-Tours de porter ensemble cette ambition. Une ambition synonyme d'investissement sur l'avenir, au service de la réussite de tous les élèves. Pour l'heure, suite à la demande de la FSU en CA depuis un an et demi, la direction de l'IUFM d'Orléans-Tours vient de décider de mettre en place une commission chargée du suivi de l'intégration de notre IUFM aux universités de Tours et Orléans. Donnons-nous les moyens d'y faire entendre notre voix.

Véronique Mercy
Secrétaire académique

Sandrine Redouté
Responsable du secteur Formation initiale

**ELECTIONS AU C.A. ET AU
C.S.P. DE L' IUFM
LE MERCREDI 15
NOVEMBRE
DE 9 HEURES A 17 HEURES
OU PAR CORRESPONDANCE AVEC
ENVELOPPE T
VOTEZ, FAITES VOTER
POUR LES CANDIDATS**

**I.U.F.M. Conseil d'Administration
Conseil Scientifique et Pédagogique**

ATTENTION ! CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

**LA
FÉDÉRATION
SYNDICALE
UNITAIRE
DES
PRINCIPAUX
SYNDICATS
NATIONAUX**

Le SNES :
Syndicat National des Enseignements du Second Degré.
C'est le syndicat très largement majoritaire parmi les enseignants et CPE des lycées et des collèges (cf p. 5). Il compte environ 70.000 adhérents.

Le SNUipp :
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des Ecoles et des PEGC (Profs d'Enseignement Général de Collège).
C'est le syndicat de la FSU qui syndique dans le premier degré. Les instituteurs, les professeurs des écoles et les PEGC relèvent de son champ de syndicalisation.
Créé en 1992, il a confirmé avec 45% des voix aux dernières élections professionnelles (décembre 2005), sa place de 1^{er} syndicat du premier degré. Il compte environ 55.000 adhérents.

Le SNEP :
Syndicat National de l'Education Physique.
Il syndique les professeurs d'éducation physique. Il compte environ 13.000 adhérents.

Le SNUEP :
Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel.
C'est le syndicat des enseignants et des personnels d'éducation des lycées professionnels.

Le SNESUP :
Syndicat National de l'Enseignement Supérieur.

**LES CANDIDATS PRÉSENTÉS
PAR LES SYNDICATS DE LA FSU**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mathieu DAMERON	PE2, Chartres (28)
Marie CASTILLO	PLC1 EPS, Orléans (45)
Sarah HAFIANE MERABTI	PE1, Tours (37)
Loïc MORISOT	PLC2 Maths, Chartres (28)

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

COLLEGE U1 (PE1, PLC1, Etudiants CAPLP, CAPEPS)	COLLEGE U2 (PE2, PLC2, CPE stagiaires, PLP2)
1. Carine TRECHAUD-LAMBERT PE1, Châteauroux (36)	1. Anouche DER-SARKISSIAN PLC2 Anglais, Tours (37)
2. Gwenaëlle PEYRET PE1, Tours (37)	2. Denis PICHARD PE2, Tours (37)
3. Mathieu HENNER PLC1 Histoire-Géo, Tours (37)	3. Julie SIMONNET PLC2 EPS, Orléans (45)
4. Valérie MORAZIN GORRIER PE1, Blois (41)	4. Marie LEBAS PE2, Orléans (45)
5. Rémy GOULAO VALADARES PLC1 EPS, Orléans (45)	5. Maryline MATYNIA PLP2 CAB, Orléans (45)
6. Amélie ZEPHIRIN PE1, Blois (41)	6. Bénédicte CORTEZ PE2, Bourges (18)

**Voter
FSU,**

c'est donner plus de force à vos représentants, pour faire avancer vos objectifs

- Réussir à l'IUFM et être bien formé pour un métier passionnant
- Etre bien défendu à l'IUFM et dans votre vie professionnelle.

La
Fédération
Syndicale
Unitaire

et ses syndicats nationaux présentent une **liste unitaire** de candidats du **premier et du second degré** (étudiants, stagiaires).

Première fédération de la Fonction Publique d'Etat et première fédération de l'Education Nationale, la FSU est aussi majoritaire dans les C.A. et C.S.P. de l'IUFM. Ses syndicats sont aussi les plus représentatifs parmi les formateurs.



Fédération
Syndicale
Unitaire

Élections au Conseil d'Administration
et au Conseil Scientifique et Pédagogique
de l'IUFM

Scrutin du 15 novembre 2006

**Le C.A, le C.S.P. :
Qu'est-ce que c'est ?**

**Le C.A.
ou
Conseil
d'Administration :**

Il se réunit plusieurs fois par an. Il a en charge :

↳ la conduite de la politique générale de l'IUFM

↳ le vote des orientations et des contenus des formations

↳ le vote du budget

**Le C.S.P. ou
Conseil Scientifique
et Pédagogique :**

Il se réunit plusieurs fois par an. Il a comme rôle :

↳ d'émettre des avis suite à la demande du C.A. sur :

- les contenus et les modalités de formation et d'évaluation des enseignements dispensés à l'IUFM

- la participation de l'IUFM dans les actions de recherche

↳ de proposer des mesures pour améliorer les conditions d'étude et de vie à l'IUFM

RECRUTER PLUS FORMER MIEUX

PRENEZ LA PAROLE !

**Avec le SNUipp, le SNES, le SNEP, le SNUEP
et le soutien du SNESUP**

Étudiants en 1^{ère} année d'IUFM,
Professeurs des écoles stagiaires,
Professeurs stagiaires des lycées et collèges,

**VOTEZ pour les Listes Unitaires
présentées par la F.S.U.**

1^{ère} Fédération
de l'Éducation Nationale
et de la Fonction Publique d'Etat

POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE QUALITÉ

Profession de foi des élus

Les Elus des Syndicats de la FSU s'engagent à intervenir au sein du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique et Pédagogique pour :

Rétablir une programmation pluriannuelle des recrutements et recruter massivement pour couvrir l'ensemble des départs à la retraite, pour offrir des perspectives d'orientation claires aux étudiants, pour éviter le recours massif aux listes complémentaires dans le premier degré.

Permettre à tous ceux qui le souhaitent de préparer un concours de recrutement à l'IUFM ; cela suppose de rétablir les pré-recrutements, d'augmenter la capacité d'accueil des IUFM et d'accorder de véritables aides (allocations, aides au logement, préparation AFPS...) pour les étudiants.

Obtenir un suivi faisant des stages de réels moments de formation, et non une stratégie pour économiser des postes (au moins 6000 postes cette année). S'opposer à l'utilisation des stagiaires comme moyen d'enseignement dans le second degré.

Améliorer les contenus de formation, notamment l'articulation entre théorie et pratique, par exemple par l'analyse des pratiques et gestes professionnels. La FSU entend bien intervenir pour que la prochaine intégration des IUFM aux universités, prévue pour janvier 2008, ne se fasse pas au détriment de la formation et qu'elle se traduise par une pratique sur le terrain en lien avec la formation et la recherche.

En finir avec l'inflation des procédures d'évaluation, et travailler à une pertinence et une réelle cohérence de leur contenu. Obtenir plus de transparence quant aux modalités de validation, notamment par la présence de PE2 et de PLC2 aux commissions de validation, en tant que témoins sans droit de vote. La FSU revendique une qualification au niveau Master en fin de formation.

Permettre une entrée progressive dans le métier : une première année de titulaire à ½ service et l'accès à des compléments de formation adaptés aux débutants.

S'assurer que le budget et le nombre de postes de formateurs sont suffisants pour développer une formation de qualité.

Obttenir le remboursement de tous les frais occasionnés par les déplacements.

Comment voter

L'administration de l'IUFM Orléans-Tours va faire parvenir à chaque électeur le matériel de vote et les professions de foi à partir du 25 octobre. L'envoi sera effectué à l'adresse personnelle de chacun.

2 votes sont à émettre,

- l'un pour le **Conseil d'Administration (CA)**
- l'autre pour le **Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP)**, dans le collège d'appartenance (U1 pour les étudiants, U2 pour les stagiaires).

MODALITES DE VOTE : Elles sont au nombre de 2

⇒ Le vote par correspondance	A l'aide de l'enveloppe T fournie, en indiquant obligatoirement <u>nom, prénom et signature</u> L'enveloppe doit être postée le 14 novembre au plus tard , le cachet de la poste faisant foi. Il est préférable de prendre un peu de marge et donc de poster son vote le 13 !
⇒ Le vote direct	Le jour du scrutin, le mercredi 15 novembre dans chaque centre départemental de 9 H à 17 H Attention : pour Orléans, le vote a lieu sur le site de Saint-Jean

- **Dépouillement** dans chaque centre départemental, le **15 novembre** à partir de 17h.
- **Dépouillement académique le vendredi 17 novembre** à partir de 9h30, avec proclamation des résultats.

Le SNES-FSU, un outil au service de la profession

Professeurs/CPE stagiaires, vous entrez dans un **métier exigeant**, dans un contexte qui rend son exercice difficile. Difficile parce que les **réductions budgétaires** imposées notamment dans le second degré (suppression de 27 000 postes en 5 ans, bien au-delà des 14 000 postes que « justifierait » la baisse des effectifs d'élèves sur la période) ont dégradé les conditions de travail et de formation pour les enseignants et les élèves. Difficile parce que **la loi Fillon, promulguée en 2005, dénature notre métier :**

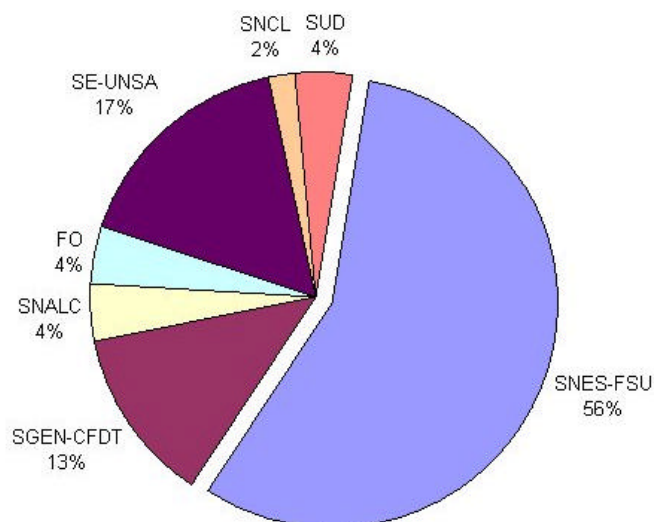
- Avec la mise en place du **socle commun**, le gouvernement ne nous donne plus l'ambition de mener le plus d'élèves au plus haut niveau, mais nous amène à faire un tri parmi eux en donnant le minimum aux plus fragiles. Le socle commun introduit une distinction entre les disciplines « importantes » (que seraient le français, les maths, l'anglais) et donc indispensables, et celles qui ne deviendraient plus qu'un supplément pour quelques-uns (enseignements artistiques, EPS, ...), balayant ainsi la diversité qui permet la construction de savoirs.
- Nous imposer de remplacer nos collègues absents au pied levé constitue un **alourdissement des tâches des enseignants** et revient à mépriser leur travail.
- En introduisant la **bivalence** par le biais des **mentions complémentaires**, la loi Fillon méprise la spécificité de formation de chacun ; elle n'existe que pour permettre une gestion à l'heure près dans les établissements : l'intervention sur 3 heures d'Histoire-Géographie par un collègue de Lettres en poste dans un établissement évite d'avoir à faire appel à un collègue remplaçant extérieur qui devrait toucher des indemnités...

Avec tous les personnels, les usagers, le SNES et la FSU continuent à combattre la loi Fillon en lui opposant d'autres projets.

La richesse du SNES, c'est le nombre et la diversité de ses adhérents, son organisation en sections d'établissement ; en bref, **sa très grande capacité d'information et d'intervention, sans équivalent dans le second degré.**

Sa richesse provient aussi de **la représentativité du SNES dans la profession**, représentativité mesurée lors des **élections professionnelles : tous les trois ans**, l'ensemble des enseignants titulaires de l'Education Nationale est appelé à élire ses représentants aux commissions paritaires nationales et académiques (qui s'occupent de tout ce qui a trait à la carrière, notamment les mutations).

Le graphique ci-dessous vous donne la **représentativité en sièges des différentes organisations syndicales dans notre académie pour le second degré**, et la place donnée au SNES par l'ensemble des collègues en **décembre 2005**.



Votre Première Affectation

Vous allez devenir titulaire **au 1^{er} Septembre 2007 : le Ministère de l'Education Nationale vous doit un poste, soit en établissement** (collège ou lycée), **soit sur une zone de remplacement** (remplacement de courte durée ou à l'année).

Vous devez donc participer au « **Mouvement 2007** » pour obtenir cette première affectation, en même temps que tous les collègues plus anciens qui demandent une mutation.

Ce mouvement se fait selon une **note de service annuelle**, laquelle ne sera connue que le 9 Novembre. Cependant, on peut s'appuyer sur quelques grandes lignes :

· **Le mouvement est dit « national à gestion déconcentrée »**, ce qui entraîne deux étapes :

1) **affectation sur une académie, lors de la phase interacadémique**, dont le serveur (saisie des vœux sur i-prof, SIAM) sera ouvert entre le 24 novembre et le 11 décembre. Vers la mi-mars, vous aurez le résultat de ce premier mouvement et vous saurez dans quelle académie vous enseignerez en 2007-2008, mais sans plus de précisions.

2) **affectation à l'intérieur de cette académie, lors de la 2^e phase, dite phase intraacadémique**, dont le serveur sera ouvert aux alentours de mars-avril, pour un résultat au mieux mi-juin. Cette fois-ci, vous saurez exactement sur quel établissement vous ferez votre rentrée 2007, hormis ceux qui seront nommés Titulaires-Remplaçants et qui ne connaîtront alors que leur zone de remplacement.

· **Ces deux affectations successives se font selon un barème** qui prend en compte l'échelon, l'ancienneté sur le poste (pour un titulaire), les situations personnelles (telles que rapprochement de conjoint, enfants), les situations d'enseignements dans certaines catégories d'établissements jugés difficiles (pour les titulaires), etc.

Attention, pour bénéficier d'une bonification au titre du rapprochement de conjoint, comme nous vous l'avons annoncé lors des publications ou courriers antérieurs, il fallait être marié ou pacsé avant le **1^{er} septembre 2006**, les grossesses devant être signalées avant le 31 décembre 2006.

· **Vous pourrez émettre des vœux**, qui seront tous examinés ; mais si votre barème ne permet pas d'obtenir l'un d'entre eux, vous serez nommé(e) en « **extension** », c'est-à-dire plus loin, en dehors de vos vœux, selon un éloignement géographique étudié à partir de votre 1^{er} vœu, et précisé dans la note de service (table d'extension).

Toutes les opérations d'affectation se font lors de groupes de travail et de Formations Paritaires mixtes où siègent les commissaires paritaires élus. Les **représentants du SNES y sont majoritaires** (voir p.5) et leur première tâche est d'**aider les collègues à formuler au mieux leurs vœux**, veiller à ce que chacun ait bien le barème auquel il a droit, faire en sorte que les opérations d'affectations se fassent dans la **transparence** et le **respect des règles et barèmes**.

Notre rôle est aussi de vous **informer** au mieux ; pour cela, nous tiendrons des **permanences**, ainsi que des **réunions d'information** sur les six départements de l'académie (voir la liste ci-dessous) : soyez attentifs à nos prochaines publications et aux informations sur notre site académique : www.oreans.snes.edu

Enfin, le **numéro spécial « Mutations »** de notre publication nationale, *l'Université Syndicaliste*, sera adressé à tous les stagiaires **courant novembre**.

Michèle AVIGNON

Commissaire Paritaire, responsable « Mutations »

Les dates des réunions « Mutations »

- **Blois**, le **mercredi 8 novembre** de 15h à 17h à l'IUFM, et le **jeudi 23 novembre** à 18h à la Nouvelle Bourse du Travail (avenue de l'Europe).
- **Bourges**, le **mercredi 22 novembre** de 14h à 16h dans les locaux du SNES-Cher (Maison des Syndicats ; 5, boulevard Clemenceau), et de 16h45 à 18h à l'IUFM.
- **Chartres**, le **mercredi 22 novembre** à 16h30 à l'IUFM (amphithéâtre).
- **Tours**, le **mercredi 22 novembre** de 17h à 19h au Lycée Grandmont, et le **mercredi 29 novembre** de 16h30 à 19h dans la salle Raspail du CDDP (Quartier Beaujardin – 3 bis, place Raspail).
- **Orléans**, le **jeudi 23 novembre** à 16h45 à l'IUFM Bourgoigne (salle 100).
- **Châteauroux**, date et lieu à fixer. Surveillez le panneau syndical de l'IUFM...